CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

Conseil d'Administration
Séance du 15 octobre 2026 à 18H00

Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER		X	
2. Renaud BERETTI		X	
3. Lydèric BOUQUET	X		
4. Jean-Marc BOUTEILLIER	X		
5. Michelle BRAUER	X		
6. Jacques CONVERT	X		
7. David GAILLARD	X		
8. André GRANGER		X	
9. Alain HOTIER		X	Pascale ROUSSEAU
10. Antoine HUYNH	X		
11. Nicolas MERCAT	X		
12. Julie NOVELLI	X		
13. Colette PIGNIER		X	Julie NOVELLI
14. Pascale ROUSSEAU	X		
15. Alain YVROUD	X		

Autres présents non votants :

BORRELY-DUBINI Muriel	Assistant de Direction du CIAS Grand Lac
FRAISSE Aurore	Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand LAC
RENAUD Marie	Directrice du CIAS Grand Lac
VERDENAL Olivier	Directeur financier

L'an deux mille vingt-six, je jeudi quinze octobre à dix-huit heures, les membres du conseil d'administration du CIAS Grand Lac, légalement convoqués le neuf octobre 2026 par le président, Renaud BERETTI, se sont réunis à Aix-les-Bains, au siège de la communauté d'agglomération, 1500 boulevard Lepic.

Un dossier de travail en tout point identique a été transmis aux membres du conseil d'administration pour la tenue de la séance. Ce dossier comprend l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB42-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.

CIAS

CENTRE INTERCOMMUNAL
D'ACTION SOCIALE DE GRAND LAC

DÉLIBÉRATION

N° :C-61 Année : 2026

Exécutoire le : 21 OCT. 2026

Publiée/ notifiée le : 21 OCT. 2026

Visée le : 21 OCT. 2026

COMMANDE PUBLIQUE

Attribution du marché n°26018 Fourniture d'un service de téléassistance

Monsieur le Président rappelle que le CIAS Grand lac recourt à un marché de fourniture de téléassistance pour proposer cette prestation aux habitants âgés du territoire. Ce marché arrive à échéance le 31 décembre 2026.

Une consultation, sous la forme d'une procédure d'appel d'offres ouvert, a été publiée le 3 juillet 2026 au JOUE et au BOAMP (plus site internet et profil acheteur).

Le marché est un accord-cadre unique, mono attributaire, de service à bons de commande avec seulement un maximum annuel, avec des prestations supplémentaires éventuelles facultatives (PSE). La consultation ne fait pas l'objet d'une décomposition en lots : L'objet du marché ne permet pas l'identification de prestations distinctes.

L'estimation sur un an, hors PSE, est de 105 000,00 € HT.

Les critères de jugement des offres sont : 50 % : prix
50 % : valeur technique

Le marché sera conclu pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, à compter du 1er janvier 2027.

Le montant maximum annuel du marché est fixé à 245 000 € HT (en intégrant toutes les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) facultatives).

La date limite des offres était fixée au 20 août 2026 à 12h00.

Le registre des dépôts a mentionné 4 offres reçues dans les délais.

Au vu des critères d'attribution, la Commission d'Appel d'Offre réunie le 22 septembre 2026 à 16h00 propose de retenir : la société VITARIS pour un montant de 77 722,50 € HT (DAD)

Il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs au marché « Fourniture d'un service de téléassistance » avec le prestataire précité dont les propositions sont jugées les plus avantageuses par la Commission d'Appel d'Offres.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE Monsieur le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents relatifs au marché n°26018 « Fourniture d'un service de téléassistance » avec la société VITARIS ;

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB61-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

- CHARGE Monsieur le Président d'agir en ce sens ;

Aix-les-Bains, le 15 octobre 2026

- Conseillers en exercice : 15
- Présents : 10
- Présents et représentés : 12
- Votants : 12
- Pour : 12
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Le Président,
Renaud BERETTI

Centre Intercommunal d'Action Sociale Grand Lac

La secrétaire de séance,
Marie RENAUD

Accusé de réception en préfecture
073-267303428-20261015-DELIB61-DE
Date de réception préfecture : 21/10/2026

Acte à classer

DELIB61

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	**> AR reçu <**	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-10-21T09-06-37.00 (MI273303843)

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20261015-DELIB61-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Attribution du marché n.26018 Fourniture d'un service de téléassistance - - - - - - - -

Date de décision : 15/10/2026

Certifié Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.2. Dossier du marché (travaux, fournitures, services)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 20 DELIB_MP_26018_Attribution_téléa...

Multicanal : Non

Pièces jointes :

Conseil_2026-10-15_Page_de_garde.PDF **Type PJ :** 99_DE - Délibération

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Classer

Annuler

Préparé	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Transmis	Date **21/10/26** à **09:06**	Par **BORRELY DUBINI ID Muriel**
Accusé de réception	Date **21/10/26** à **09:12**	